

Renouvellement de médailles chiens en temps de COVID

Fondation Caramel

Renouvellement des médailles pour les chiens.



Tous les propriétaires de chiens qui n'auront pas effectué leur paiement par les options ci-dessous seront contacté par téléphone par la Fondation Caramel afin de procéder au renouvellement des médailles. Si vous avez besoin d'Information supplémentaire, nous invitons à communiquer avec la représentante de la Fondation afin de ne pas être en infraction.

Selon le règlement RÈGLEMENT N^O 2008-101 relatif aux animaux, la licence annuelle est valide du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année suivante. Les renouvellements débutent le 1 novembre de chaque

année. Depuis le 3 mars 2020, l'identification des chiens est maintenant aussi une loi provinciale P-38.002, article 16.

Prix de la licence ; 25 \$, si animal est stérilisé un rabais de 7 \$ est appliqué.

Plusieurs modes de paiement s'offrent à vous afin de payer votre licence annuelle :

Par virement Interac: info@fondationcaramel.com

Question : Fondation

Réponse : Caramel

Inscrire votre adresse dans le paiement

Par la poste : 1440, 11^e rang à Saint-Valérien-de-Milton, Québec. J0H 2B0

Directement sur le site de la Fondation Caramel : <http://fondationcaramel.com/dons/>

Pour une nouvelle inscription : Faire parvenir les informations par courriel à info@fondationcaramel.com

Louise Meunier se fera un plaisir de vous expliquer les options en détail. Lors de l'adoption d'un nouveau chien, vous avez 10 jours pour procéder à l'enregistrement de votre animal.



1440, 11e Rang, Saint-Valérien-de-Milton, Québec, J0H 2B0 (sur rendez-vous)

Téléphone : 450-549-2935 Courriel : info@fondationcaramel.com